



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240408-BUR-AG-24-019-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 8 avril 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'AS Furiani-Agliani pour la saison sportive 2024-2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'AS Furiani-Agliani pour la saison sportive 2024-2025

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- En matière de subventions : les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Vu la convention d'objectifs définissant les modalités de coopération et de financement entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Association sportive Furiani-Agliani ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (A l'unanimité)

Une subvention de fonctionnement à l'Association sportive Furiani-Agliani, pour un montant de vingt-cinq mille neuf cents euros (25 900 €) pour la saison sportive 2024-2025 ;

AUTORISE

Le Président à signer la convention d'objectifs, ci-annexée, et tout document s'y rapportant ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRÉSIDENT



LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **16 AVR. 2024**
et publication ou notification
du **16 AVR. 2024**
Le Directeur Général des Services
Jean-Michel FERRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr